



# Conditions Générales de Vente (CGV)

Applicables à compter du 7 mai 2024

## Table des matières

1. Définitions.....	2
2. Objet .....	2
3. Application et opposabilité.....	2
4. Commande d’HistoMetriX .....	3
5. Prix et conditions de paiement de la commande .....	3
6. Livraison et mise à disposition.....	4
7. Service client.....	4
8. Obligations du client .....	5
9. Garanties.....	5
10. Responsabilité .....	5
11. Propriété intellectuelle.....	6
12. Newsletter .....	6
13. Droit de rétractation.....	6
14. Langue, loi applicable et attribution de juridiction .....	7

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») sont proposées par la société QuantaCell (ci-après la « Société »), société par actions simplifiée au capital de 50 000,00 euros, inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Montpellier sous le numéro 805 024 957, dont le siège social est situé au 80 avenue Augustin Fliche, 34090 Montpellier, France. Son adresse de courrier électronique est [contact@quantacell.com](mailto:contact@quantacell.com) et son numéro individuel d’identification TVA intracommunautaire FR20805024957.

Le directeur de la publication est Monsieur Victor Racine.

## 1. Définitions

**HistoMetriX** : Outil d'analyse d'images histologique avec de l'intelligence artificielle (ci-après « IA ») mis à disposition en mode logiciel autonome (s'installe sur un ordinateur sans communication avec le Cloud). Il est conçu pour un usage « research use only ». Il n'est en aucun cas utilisable à des fins diagnostiques.

**Fonctionnalités** : L'utilisation d'HistoMetriX et de toutes ses fonctionnalités comprenant et non limitées à la(au) :

- comptage des cellules et/ou de types cellulaires spécifique,
  - détection des structures tissulaires (noyaux, tumeurs, ...),
  - analyse de l'expression de biomarqueurs,
  - analyse de TMA /multiplex / biologie spatiale,
  - développement de méthode d'analyse visant une prédiction automatique de paramètres cliniques (Evaluation automatique d'une gradation / d'un scoring, ou Prédiction de la réponse à un traitement),
- et
- entraînement de modèle de deep learning,
  - visualisation des résultats sous forme de graphique mis en liens avec les images.

**Client** : Personne morale représentée par une personne physique, qui a approuvé les présentes CGV et qui bénéficie des Services d'HistoMetriX à travers une licence payante. Le Client peut également être une entreprise individuelle. Ces CGV concernent des transactions d'entreprise à entreprise (B-to-B) et régissent uniquement les opérations entre des entreprises, plutôt qu'entre une entreprise et un consommateur individuel.

**Prospect**: Personne morale représentée par une personne physique qui souhaite souscrire à une licence payante d'HistoMetriX proposée par la Société en vue de l'utilisation des Fonctionnalités. Le Prospect peut également être une entreprise individuelle.

## 2. Objet

Les présentes CGV ont pour objet de définir l'ensemble des conditions dans lesquelles la Société commercialise HistoMetriX aux Clients. Elles s'appliquent donc à toute commande d'HistoMetriX passée par courriel par le Prospect.

Avant toute utilisation d'HistoMetriX, le Prospect doit s'assurer qu'il dispose des moyens techniques et informatiques lui permettant d'utiliser HistoMetriX. Le Prospect doit également s'assurer que la configuration informatique de son matériel/équipement est en bon état, récent, non obsolète, ne contient pas de virus et est conforme aux spécifications requises.

## 3. Application et opposabilité

1. Le Prospect déclare avoir pris connaissance et accepté les présentes CGV avant la passation de sa commande.
2. La validation de la commande vaut donc acceptation de ces CGV. Celles-ci sont régulièrement mises à jour, les CGV applicables sont celles en vigueur sur la page d'HistoMetriX, sur le site, à la date de passation de la commande.
3. Toute condition contraire posée par le Client serait donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à la Société quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.



4. Le fait que la Société ne se prévale pas à un moment donné d'une quelconque disposition des présentes CGV, ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement d'une quelconque disposition desdites CGV.
5. Si une clause des CGV venait à être déclarée nulle, cela n'affecterait pas la validité des autres clauses des CGV.

## 4. Commande d'HistoMetriX

1. Les Fonctionnalités intégrés dans HistoMetriX sont présentées avec la plus grande exactitude possible sur le site [www.quantacell.com](http://www.quantacell.com) ou au cours d'une présentation d'HistoMetriX, en webinar ou lors d'une visioconférence ou d'une présentation en présentielle. Néanmoins, une variation ou une différence dans la présentation d'HistoMetriX n'engage pas la responsabilité de la Société et n'affecte pas la validité de la vente.
2. La Société se réserve le droit de corriger le contenu du site à tout moment.
3. Le Prospect informe la Société par courriel ou via le formulaire sur le site [quantacell.com](http://quantacell.com) qu'il souhaite acheter HistoMetriX.
4. Le Prospect communique ses coordonnées de facturation à la Société afin que cette dernière procède à la facturation. La facture est envoyée par courriel au Prospect.
5. La facture présente le type de licence que le Prospect a sélectionné (annuelle ou perpétuelle), et comprend les éventuels frais annexes (tels que le prix (i) d'une formation, (ii) de l'installation sur site, (iii) d'une ou plusieurs années supplémentaires de service après-vente au-delà de la 1<sup>ère</sup> année), venant s'ajouter au prix d'HistoMetriX de la commande. Le Prospect a la possibilité de faire remonter toute demande de modification de sa facture par courriel, avant de procéder à l'acceptation de sa facture.
6. Après avoir accédé à sa facture, le Prospect confirme l'acceptation de sa facture en cliquant sur le bouton de validation de la facture. La mention « Commande avec obligation de paiement » ou une formule analogue dénuée de toute ambiguïté figure à côté du bouton de validation de la facture afin de s'assurer que le Prospect reconnaît explicitement son obligation de paiement de la facture.
7. Après acceptation des CGV et validation de la facture avec obligation de paiement, le contrat est valablement conclu entre la Société et le Client et les engage de manière irrévocable.
8. En cas d'éventuelle modification (changement de dénomination sociale, adresse, logo...) affectant la commande en cours, le Client indiquera dans les meilleurs délais et par tous moyens à la Société les nouvelles coordonnées à jour.
9. Après avoir validé ses coordonnées, le Client procède au paiement de sa facture selon les modalités précisées ci-après.

## 5. Prix et conditions de paiement de la commande

1. Les prix sont, tout d'abord, mentionnés dans un devis, envoyé par courriel, en euros et hors taxe.
2. Le montant total est indiqué dans la facture, avant que le Client n'accepte les présentes CGV, valide sa facture, et procède au paiement. Ce montant total est indiqué en toutes taxes comprises.
3. HistoMetriX n'a pas de fonctionnalités optionnelles. Les prix indiqués dans la facture comprennent donc l'ensemble des Fonctionnalités associés. Les prix indiqués dans la facture sont réputés fermes et définitifs.
4. La commande d'HistoMetriX est payable en euros, sauf conditions particulières de vente acceptées expressément par le Client et la Société.
5. La totalité du paiement doit être réalisée, au maximum, à 30 jours suivant la validation de la facture par le Client, par virement bancaire, sauf conditions particulières de vente acceptées expressément par le Client et la Société.
6. Tout Client bénéficiant d'une prise en charge financière par un organisme privé ou public pour l'achat de licences d'HistoMetriX devra d'abord effectuer son paiement à la Société conformément aux présentes CGV. Toute demande éventuelle de remboursement du Client doit être faite directement à l'organisme concerné. La Société ne peut être tenue responsable en cas de dossier incomplet, non conforme ou rejeté par ledit organisme. Le Client reste engagé envers la Société et ne pourra obtenir de remboursement quelconque.
7. Aucune utilisation des coordonnées bancaires du Client ne sera réalisée par la Société.



8. La société s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les marchandises commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.
9. Toute nouvelle commande par le Client, fera l'objet d'une nouvelle facturation qui sera à valider par le Client. Le prix des nouvelles licences et des nouvelles mises à jour sont ceux en vigueur au jour de la nouvelle commande.
10. Le Client garantit à la Société qu'il dispose des autorisations nécessaires pour utiliser le mode de paiement, lors de la passation de la commande.
11. La Société se réserve le droit de suspendre ou d'annuler toute exécution et/ou livraison d'une commande, quels que soient sa nature et son niveau d'exécution, en cas de défaut de paiement ou de paiement partiel de toute somme qui serait due par le Client à la Société, en cas d'incident de paiement, ou en cas de fraude ou tentative de fraude relative au paiement de la commande.
12. En cas de défaut de paiement total ou partiel d'HistoMetriX livré à l'échéance, le Client doit verser à la Société une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal. Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la livraison d'HistoMetriX. A compter du 1er janvier 2015, le taux d'intérêt légal sera révisé tous les 6 mois (Ordonnance française n°2014-947 du 20 août 2014). Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire. En sus des indemnités de retard, toute somme non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement. Articles 441-10 et D. 441-5 du code de commerce français.
13. Si dans les quinze jours qui suivent la mise en œuvre de la clause "Retard de paiement", le Client ne s'est pas acquitté des sommes restantes dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de la Société.
14. La Société conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et en accessoires. À ce titre, si le Client fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, la Société se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les biens vendus et restés impayés.

## 6. Livraison et mise à disposition

1. HistoMetriX proposé à la vente par la Société peut être mis à disposition des Clients dans le monde entier, sous réserve d'éventuelles restrictions techniques.
2. HistoMetriX sera mis à disposition du Client, durant les jours et horaires d'ouverture de la Société, dès réception du paiement par virement bancaire par la Société et dans un délai ne pouvant excéder 10 jours.
3. Le délai de livraison indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti. Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison d'HistoMetriX ne pourra pas donner lieu au profit du Client à :
  - l'allocation de dommages et intérêts,
  - l'annulation de la commande.

## 7. Service client

1. Pour toute demande d'informations, de précisions ou pour toute réclamation, le Client doit contacter, en priorité, le service client de la Société, afin de permettre à ce dernier d'examiner le problème et de tenter de le résoudre à hauteur de ses capacités personnelles, techniques et matérielles. La Société s'engage à mettre tout en œuvre pour transmettre au Client, par courriel, un diagnostic précis sur le dysfonctionnement rencontré dans les meilleurs délais. L'obligation de la Société est une obligation de moyens.
2. Le Client reconnaît que le service client est accessible uniquement par courriel à l'adresse spécifiée ci-dessous. Toutefois, la Société se réserve le droit de mettre en place d'autres moyens de communication pour le service client à sa seule discrétion.
3. Le service client de la Société est accessible en utilisant les coordonnées suivantes :
  - email : [contact@quantacell.com](mailto:contact@quantacell.com)
  - courrier : IRMB, 80 av. Augustin Fliche, 34090 Montpellier, France



## 8. Obligations du client

1. Le Client s'engage à respecter les termes des présentes CGV.
2. Le Client s'engage à utiliser HistoMetriX de manière conforme aux instructions de la Société. Notamment, le Client s'engage à utiliser HistoMetriX à des fins de « research use only » et non à des fins diagnostiques.
3. Le Client s'engage à faire preuve de politesse lors de l'utilisation du support fourni par la Société. Toute demande de support doit être faite de manière courtoise et respectueuse. Toute utilisation d'insultes ou de menaces, à l'appréciation de la Société, entraînera automatiquement la clôture de la demande de support, sans préjudice des autres droits et recours disponibles pour la Société.
4. Le Client convient qu'il n'utilise HistoMetriX que pour son usage, conformément aux présentes CGV. A cet égard, le Client convient de s'abstenir :
  - D'utiliser HistoMetriX de toute manière illégale, pour toute finalité illégale ou de toute manière incompatible avec ces CGV.
  - De vendre, copier, reproduire, louer, prêter, distribuer, transférer ou concéder sous licence tout ou partie des contenus figurant sur HistoMetriX ou de décompiler, désosser, désassembler, modifier, afficher sous forme lisible par le Client, ou tenter de découvrir tout code source.
  - De vendre, copier, reproduire, louer, prêter, distribuer, transférer ou concéder sous licence tout ou partie des réseaux neuronaux fournis avec HistoMetriX.
  - De se livrer à toute activité perturbant, diminuant la qualité ou interférant avec les performances ou détériorant les fonctionnalités d'HistoMetriX.
  - De porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle de la Société portant sur HistoMetriX.
  - De dénigrer HistoMetriX, la Société et/ou de publier des avis dénigrants sur les sites d'avis et/ou les réseaux sociaux.
5. Si, pour un quelconque motif, la Société considère que le Client ne respecte pas les présentes CGV, la Société peut à tout moment, et à son entière discrétion, supprimer son accès à HistoMetriX et l'en informer par courriel, courrier ou par téléphone dans un délai d'un mois et prendre toutes mesures incluant toute action judiciaire civile et pénale à son encontre.

## 9. Garanties

La Société fournit HistoMetriX en l'état et s'engage uniquement dans le cadre d'une obligation de moyens à apporter au Client un support client optimal, sous réserve des capacités techniques du matériel du Client.

## 10. Responsabilité

1. La Société met en œuvre toutes les mesures propres à assurer au Client la fourniture d'HistoMetriX, dans des conditions optimales. Elle ne saurait cependant en aucun cas voir sa responsabilité engagée pour toute inexécution ou mauvaise exécution de tout ou partie des prestations prévues au contrat, qui serait imputable soit au Client, soit au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers étranger au contrat, soit à un cas de force majeure tel que défini par la jurisprudence française et l'article 1218 du Code civil français. Plus généralement, si la responsabilité de la Société se trouvait engagée, elle ne pourrait en aucun cas accepter d'indemniser le Client pour des dommages indirects ou dont l'existence et/ou le quantum ne seraient pas établis par des preuves.
2. Sauf en cas de faute grave ou de négligence volontaire, la responsabilité de la Société envers le Client se limitera au montant payé par le client pour le produit concerné.
3. La Société ne peut être tenue responsable envers le Client des dommages indirects, particuliers, accessoires, punitifs ou consécutifs de quelque nature que ce soit (y compris la perte de profit) quelle que soit la forme de l'action, qu'elle soit contractuelle, délictuelle (y compris pour négligence), la responsabilité stricte, la responsabilité liée au Service, même si celui-ci a été avisé de la possibilité de tels dommages. De plus, en aucun cas la responsabilité de la Société, pour tout dommage découlant ou lié aux présentes conditions générales, ne pourra excéder le montant de la commande concernée donnant lieu à responsabilité, payé par le Client à la Société.



4. La Société met en œuvre toutes les mesures appropriées pour garantir la sécurité des données. Il s'agit là d'une obligation de moyens. Ainsi, en cas de perte de données, elle ne saurait être responsable de tout dommage ainsi engendré par la perte des données dont il appartient au Client d'assurer la sauvegarde.
5. Il est expressément stipulé que la Société ne pourra en aucun cas être tenue responsable, de quelque manière que ce soit, pour le cas où le matériel informatique ou la messagerie électronique des Clients rejeterait, par exemple du fait d'un anti-spam, les courriers électroniques adressés par la Société.
6. Le Client a pleinement conscience des dispositions du présent article et notamment des garanties et limitations de responsabilité susvisées, conditions essentielles sans lesquelles la Société n'aurait jamais contracté.

## 11. Propriété intellectuelle

1. Le Client sera l'unique propriétaire des réseaux de neurones qu'il aura entraîné dans HistoMetriX.
2. La Société sera l'unique propriétaire des réseaux de neurones pré-entraînés présents dans HistoMetriX lors de la commande.
3. L'ensemble des éléments du site quantacell.com et d'HistoMetriX, sont protégés par le droit d'auteur, le droit des marques, des dessins et modèles et/ou tous autres droits de propriété intellectuelle. Ces éléments sont la propriété exclusive de la Société. L'ensemble de ces droits est réservé pour le monde entier.
4. Le nom et la marque HistoMetriX, les logos, les dessins et modèles, lettres stylisées, marques figuratives, et tous les signes représentés sur le site quantacell.com sont et demeureront la propriété exclusive de la Société.
5. Aucun titre ni droit quelconque sur aucun élément ou logiciel ne sera obtenu par téléchargement ou copie d'éléments d'HistoMetriX. Il est formellement interdit au Client de reproduire (à part pour son utilisation personnelle et non commerciale), publier, éditer, transmettre, distribuer, montrer, enlever, supprimer, ajouter à HistoMetriX, pas plus que le modifier ou effectuer un quelconque travail en le prenant pour base, ni vendre ou participer à aucune vente en rapport avec HistoMetriX.
6. La Société concède au Client une licence non exclusive pour utiliser HistoMetriX. Cette licence est strictement personnelle et ne peut en aucun cas être cédée ou transférée à quelque tiers que ce soit. La licence est concédée pour la durée d'utilisation d'HistoMetriX et ce, dans le pays dans lequel est établi le Client.
7. Toute copie, modification, distribution ou utilisation par le Client des dénominations sociales, marques et signes distincts appartenant à la Société est strictement prohibée sauf en cas d'accord exprès et préalable de la Société.

## 12. Newsletter

1. En acceptant ces conditions, le Client accepte que la Société puisse lui faire parvenir, à une fréquence et sous une forme déterminée par la Société, une newsletter (lettre d'information) pouvant contenir des informations relatives à son activité.
2. Lorsque le Client termine le processus de commande par courriel, il accepte de recevoir des offres commerciales de la Société pour des produits ou services analogues à ceux souscrits.
3. La Société se conforme à la réglementation RGPD en vigueur. Notre politique de confidentialité est accessible sur le site quantacell.com.

## 13. Droit de rétractation

Le Client bénéficie d'un droit de retour ou de rétractation concernant HistoMetriX durant une période de 30 jours suivant l'envoi de la licence par la Société au Client pendant laquelle il peut retourner le logiciel sans pénalité et obtenir un remboursement complet. Cette période, permettant de valider l'adéquation d'HistoMetriX aux besoins du Client, est sous la seule responsabilité du Client.



## 14. Langue, loi applicable et attribution de juridiction

1. Les présentes CGV sont rédigées en langue française.
2. En cas de divergence entre la version française et la version anglaise des présentes CGV, la version française fera foi.
3. Les présentes CGV sont régies et interprétées conformément au droit français.
4. En cas de litige susceptible de survenir à l'occasion de l'interprétation et/ou de l'exécution des présentes ou en relation avec les présentes CGV, les Parties s'engagent à faire leurs meilleurs efforts pour tenter de régler le différend qui les oppose à l'amiable avant de recourir à l'arbitrage ou à la médiation. En cas d'échec d'un tel règlement amiable dans un délai de soixante jours, les Parties entendent soumettre tout litige à la compétence exclusive et personnelle des Tribunaux de Montpellier (France).

---

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature du client

Signature du représentant légal  
de QuantaCell

---

**En signant ce document, vous confirmez que vous avez lu et accepté les présentes Conditions Générales de Vente.**